Directives de mise en œuvre | Partie 3

Rigips® Alba®

Parements

Cahier 31
Parement des systèmes de cloisons

Cahier 32
Parement des systèmes de faux-plafonds

www.rigips.ch

Rigips SAINT-GOBAIN

La construction à sec au plus haut niveau

Directives de mise en œuvre Alba® et Rigips®

© Rigips AG/SA

Toutes les informations de cette brochure s'adressent à des spécialistes qualifiés et sont basées sur les derniers développements de la technique. Elles ont été élaborées au mieux des connaissances, mais ne constituent aucune garantie. Rigips SA s'efforce continuellement de vous offrir les meilleures solutions possibles, c'est pourquoi nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à ces informations, en fonction de l'évolution des techniques de production ou d'application. Les éventuelles illustrations ne peuvent être considérées à elles seules comme instructions pour l'application des produits, sauf si c'est explicitement signalé. Ces données ne remplacent pas les planifications techniques spécialisées qui peuvent s'avérer nécessaires. Les travaux de tous les corps de métier doivent impérativement être exécutés selon les règles de l'art.

Nous ne pouvons exclure totalement la présence de fautes d'impression. Les documents les plus récents de ces directives de mise en œuvre se trouvent sur Internet, à l'adresse **www.rigips.ch**.

Veuillez prendre note du fait que nos conditions générales de vente, livraisons et paiements (CGV) en vigueur actuellement sont seules déterminantes dans nos relations d'affaires. Elles sont disponibles sur demande ou sur Internet à l'adresse **www.rigips.ch**.

L'entreprise Rigips SA vous souhaite beaucoup de plaisir et de réussite avec les solutions et systèmes Rigips et vous remercie de votre confiance.

Édition 04-2019
Tous droits réservés.
Données fournies sans garantie.

Rigips SA, Gewerbepark,
5506 Mägenwil, Suisse

Sommaire Cahier 32

Parement des systèmes de faux-plafonds

Page

32.0 Introduction

32.0.0	Mises au point préalables	4

32.1 Raccords au parement des systèmes de faux-plafonds Rigips®

32.1.1	Raccords à la paroi	5
32.1.2	Joints de dilatation	8
32.1.3	Éléments incorporés	9

32.2 Parement des systèmes de faux-plafonds Rigips® avec carreaux de plâtre massif Alba®

32.2.1	Notions de base concernant les carreaux de plâtre massif Alba®	10
32.2.2	Pose des carreaux de plâtre massif Alba®	11

32.3 Parement des systèmes de faux-plafonds Rigips® avec plaques Rigips®

32.3.1	Notions de base concernant les plaques Rigips®	14
32.3.2	Pose des plaques Rigips®	16

32.4 Parement des systèmes de faux-plafonds Rigips® avec plaques spéciales Rigips®

32.4.1	Notions de base concernant les plaques de ciment Rigips® Aquaroc	19
32.4.2	Pose des plaques de ciment Rigips® Aquaroc	19
32.4.3	Notions de base concernant les plaques acoustiques Rigiton® Ambiance	21
32.4.4	Pose des Rigiton® Ambiance Primeline	21
32.4.5	Pose des Rigiton® Ambiance joints mastiqués	23

32.0 Introduction

32.0.0 Mises au point préalables

Le parement de la construction à sec fait partie des systèmes de faux-plafonds Rigips®. Le choix du parement approprié dépend de nombreux facteurs. C'est pourquoi il est important de planifier soigneusement ce choix. La Partie 1, Cahiers 11 à 16, propose un aperçu des plaques, carreaux et panneaux Alba® et Rigips® à poser à sec, avec leurs propriétés, le matériel de fixation adéquat et les sous-constructions appropriées.

La fabrication des différents types de plaques implique des compositions diverses. Les plaques présentent donc des données matérielles différentes. Par conséquent, il faut éviter de mettre en œuvre les différents types de plaques les uns avec les autres sur la même surface sans joints.

Avant d'entreprendre la pose de plaques, carreaux ou panneaux à poser à sec, il faudrait clarifier en particulier les points suivants.

Sous-construction

La documentation technique Rigips fournit des indications concernant les propriétés, les caractéristiques en matière de physique du bâtiment et les données constructives, comme les entraxes des profilés et suspentes, dans la documentation technique Rigips, Classeur 2 | ⑥ Faux-plafonds. Avant de procéder au parement, il faut contrôler la sous-construction.

Matériel de fixation

Les propriétés des plaques, carreaux et panneaux Rigips® à poser à sec sont très diverses et nécessitent donc aussi un matériel de fixation adapté au système, et en particulier à la sous-construction et au type de plaques. La Partie 1, Cahier 14, propose un aperçu comprenant l'affectation par type de plaques, carreaux ou panneaux, et par type de profilés, ainsi que la longueur de vis nécessaire par couche et épaisseur de plaques.

Façonnage des raccords

Les détails des raccords au plafond et à la paroi doivent être respectés en fonction du système. Les indications concernant les valeurs de protection incendie et d'isolation acoustique dans l'aperçu du système ne peuvent être mises en œuvre qu'avec les raccords destinés à cet effet. Le Classeur 3 de la documentation technique Rigips fournit les détails possibles, sous Détails techniques ⑥ Faux-plafonds.

Façonnage des joints de plaques

Il existe toutes sortes de systèmes, types de plaques et façons de bord. Les prescriptions relatives à chaque système doivent être prises en considération lors de la réalisation.

Dans le cas des plaques Rigips®, les joints de plaques sont posés bout à bout lors de la pose, en principe sans collage. Les indications de mise en œuvre suivantes, relatives à la pose des plaques, s'appliquent à la mise en œuvre ultérieure des joints de plaques avec masses à jointoyer et bandes d'armature. La Partie 1, Cahier 15, propose un aperçu des spatulages systèmes avec l'affectation par type de plaques et type de bord.

Les joints des types de plaques, carreaux et panneaux suivants doivent être collés pendant la pose.

- Carreaux de plâtre massif Alba®
- Rigidur® H (joints à coller*)
- Rigips® Aquaroc (joints à coller**)

* *les plaques de plâtre fibrées Rigidur® avec bords SK ou AK peuvent également être façonnées avec des joints mastiqués.*

** *en cas de protection incendie, les plaques de ciment Rigips® Aquaroc pour les faux-plafonds doivent être posées avec joint mastiqué.*

32.1 Raccords au parement des systèmes de faux-plafonds Rigips®

32.1.1 Raccords à la paroi

Le choix du raccord à la paroi approprié dépend essentiellement de la dilatation attendue des matériaux utilisés, de la nature des matériaux de la structure porteuse et des exigences de protection incendie. Les détails qui ne permettent aucune protection incendie sont décrits avec «(sans incendie)» dans le titre.

Raccord fermé à la paroi

Pour les plafonds fonctionnels sans exigence optique particulière, le raccord à la paroi peut être rhabillé de manière rigide avec le système de masse à jointoyer, avec le risque de fissures incontrôlées. Le recours à une bande d'étanchéité appropriée permet d'éviter les fissures incontrôlées.

- Les bandes d'étanchéité sont collées à la paroi avant la pose des plaques, à la hauteur du bord inférieur du profilé.
- La bande d'étanchéité autocollante Rigips® Fix empêche l'adhérence du mortier de rhabillage à la partie d'ouvrage attenante. De légers mouvements dans la construction de plafond provoquent une fissure contrôlée le long de la paroi.
- La bande d'étanchéité PE autocollante Rigips® PED52 ou PED54 empêche l'adhérence du mortier de rhabillage à la partie d'ouvrage attenante. En outre, le caractère compressible de la mousse PE permet d'absorber les plus petits mouvements de la construction de plafond.
- Le parement est coupé avec précision et bien abouté, ou alors il est légèrement biseauté avant la pose et rhabillé.
- Le profilé U de raccord est posé comme aide à la construction pour la sous-construction. La plaque de construction à sec ne doit pas être vissée au profilé U pour plafonds.
- Le premier profilé transversal doit être à ≤ 150 mm de distance du raccord à la paroi.
- La première fixation du parement doit être posée à ≤ 150 mm.

Raccord à la paroi massive avec profilé de raccord UAP 29
Coupe transversale: ossature double

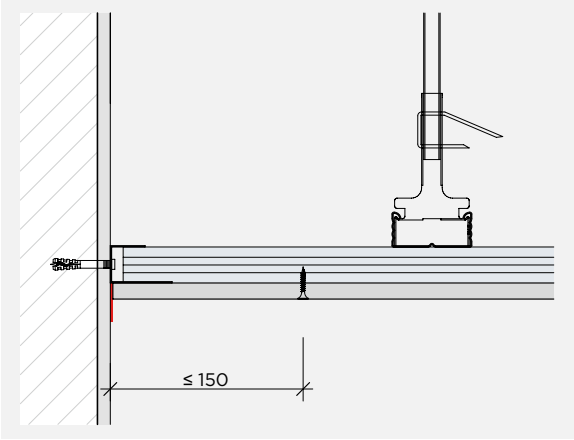

Coupe longitudinale: ossature double

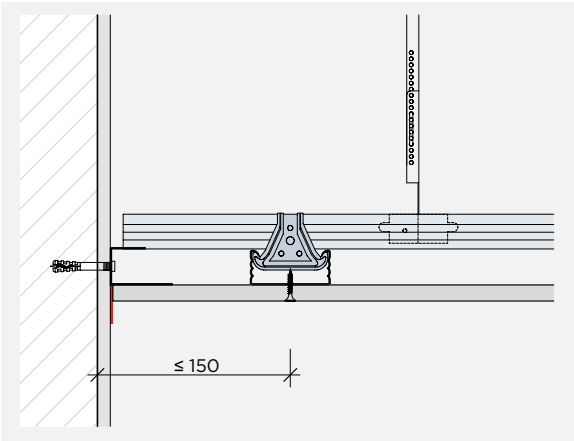

Raccord fermé à la paroi pour parement avec Alba®

- La bande de liège-mousse autocollante Alba® corbande est collée à la paroi avant la pose des plaques, à la hauteur du bord inférieur du profilé U de raccord.
- Le liège-mousse Alba® corbande est rhabillé, puis désolidarisé de la partie d'ouvrage attenante au moyen d'un joint suédois.

Raccord à la paroi massive avec profilé de raccord UAP 29 (sans incendie)
Coupe transversale: ossature double, raccord Alba® corbande

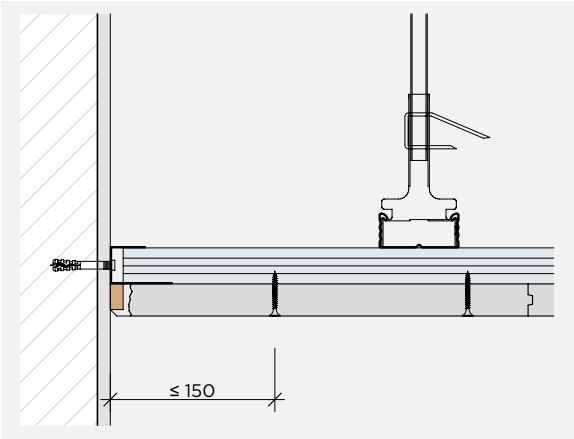

- La bande d'étanchéité Alba® PE autocollante est collée à la paroi avant la pose des plaques, à la hauteur du bord inférieur du profilé U de raccord.
- Le profilé U de raccord est posé comme aide à la construction pour la sous-construction. La plaque de construction à sec ne doit pas être vissée au profilé U pour plafonds.
- Le premier profilé transversal doit être à ≤ 150 mm de distance du raccord à la paroi.
- La première fixation du carreau de plâtre massif Alba® avec la vis rapide Rigips® TN doit être posée à ≤ 150 mm.
- La bande Alba® PE est rhabillée, puis désolidarisé de la partie d'ouvrage attenante au moyen d'un joint suédois.

Coupe transversale: ossature double, raccord PED 25

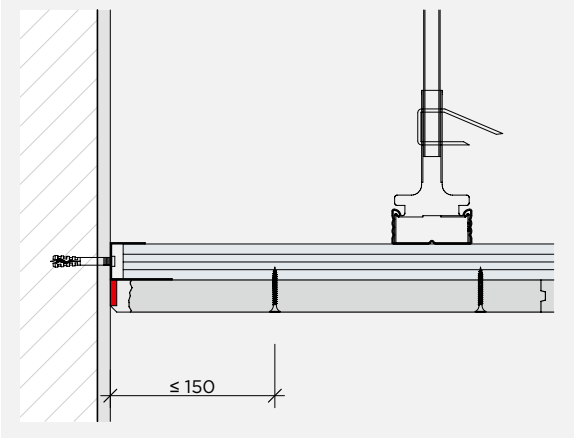

Raccord ouvert à la paroi

Le raccord ouvert à la paroi offre la plus grande sécurité afin d'éviter les fissures. Il existe deux variantes avec des profilés différents.

1re variante:

- Fixer la baguette pour joint d'ombre Rigips® ou la baguette de finition Rigips® à la sous-construction, avant le parement, par ex. au moyen de la pince à sertir.
- Biseauter la plaque de construction à sec avant la pose, puis l'appliquer fermement contre le profilé.
- Le profilé U de raccord est posé comme aide à la construction pour la sous-construction. La plaque de construction à sec ne doit pas être vissée au profilé U pour plafonds.
- Le premier profilé transversal doit être à ≤ 150 mm de distance du raccord à la paroi.
- La première fixation du parement doit être posée à ≤ 150 mm.
- Rhabiller le raccord entre la plaque de construction à sec et le profilé au moyen du système de masse à jointoyer.
- En cas d'exigences de protection incendie, le joint ouvert doit être doublé.

Raccord à la paroi massive avec profilé de raccord UAP 29 (sans incendie)
Coupe transversale: ossature double, raccord baguettes pour joints d'ombre

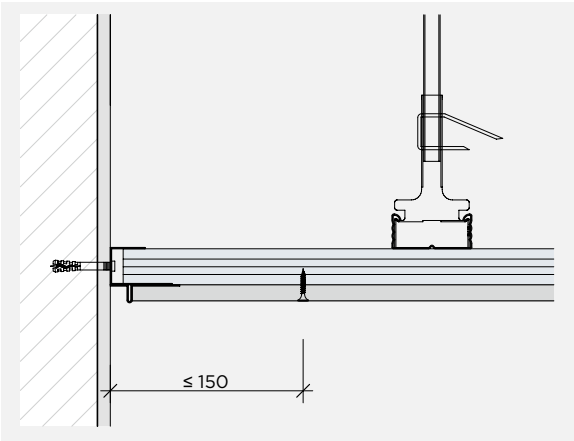

2me variante:

- Après le parement, coller les baguettes de finition RiEdge® à la plaque de construction à sec avec de la masse à spatuler selon système ou avec de la colle à activer avec de l'eau.
- Le parement est posé avec l'écart approprié à la partie d'ouvrage attenante. Il faut veiller à prendre en compte le spatulage des baguettes de finition dans la distance à la partie d'ouvrage attenante.
- En cas d'exigences de protection incendie, le joint ouvert doit être doublé.

Coupe transversale: ossature double, raccord avec baguette de finition RiEdge®

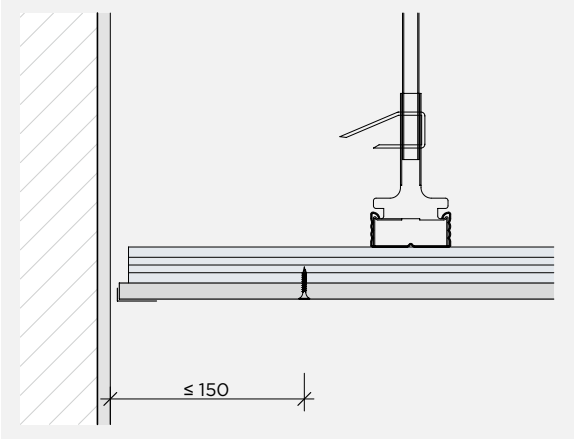

!

Autres détails:
Documentation technique Rigips, Classeur 3 Détails techniques / Détails techniques des cloisons Rigips® et Alba® / c) Raccords à la paroi.

32.1.2 Joints de dilatation

Différentes raisons nécessitent la pose d'un joint de dilatation. Parmi ces raisons, signalons la prise en compte des dilatations du bâtiment, les joints exigés en fonction des matériaux, ou les effets optiques recherchés. Les joints de dilatation doivent être planifiés et pris en considération dans la réalisation de plafond. Le joint est visible dans le parement, et la sous-construction choisie doit aussi impérativement être désolidarisée.

! Vous trouverez des aides à la planification dans les directives de mise en œuvre Rigips, Cahier 16 Planification des joints de dilatation.

- La sous-construction avec des profilés C pour plafonds peut être désolidarisée dans la zone du joint avec des pièces de raccordement pour profilés CD. Cette manière de faire présente l'avantage de maintenir toute la surface du plafond à la même hauteur.
- Ce faisant, l'écart des profilés doit correspondre au minimum au mouvement attendu.
- Le premier profilé transversal peut être à une distance ≤ 150 mm du joint.
- Pour les plafonds anti-feu, il faut veiller à ce que le joint de dilatation soit aussi conforme à la protection incendie exigée.

Joint de dilatation avec protection au moyen d'une bande de plaque:
Coupe longitudinale, ossature double

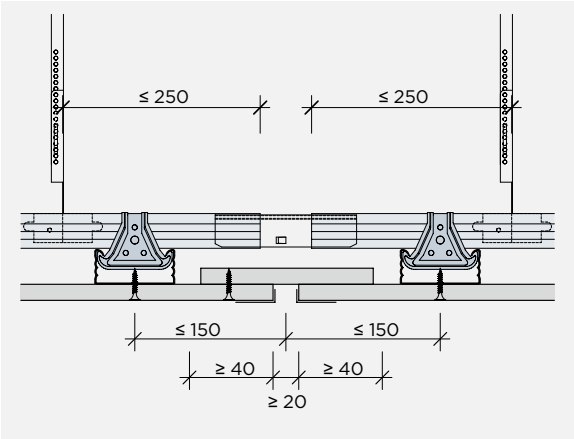

! **Autres détails:**
Documentation technique Rigips, Classeur 3 Détails techniques / Détails techniques des cloisons Rigips® et Alba® / e) Joints de dilatation.

32.1.3 Éléments incorporés

Si les éléments incorporés ne sont pas posés entre les axes de la construction de plafond fixés en fonction du système, alors la sous-construction doit être adaptée et éventuellement renforcée.

Gaines

- L'incorporation d'éléments doit être planifié et pris en considération dans la sous-construction déjà. Si un enchevêtrement – par ex. avec un profilé CD ou un profilé U de raccord – a été réalisé pour un élément incorporé, ce profilé sera également vissé avec la plaque.
- Les éléments incorporés ≥ 6 kg ne doivent pas être fixés au parement. Ils doivent être fixés directement à la sous-construction éventuellement renforcée.
- Il faut poser le premier point de fixation par des vis rapides Rigips® à ≤ 150 mm du bord extérieur de la gaine.

Sous-construction pour une trappe de révision:
vue en plan, ossature double

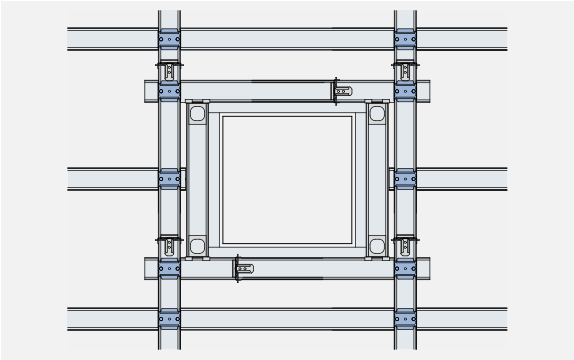

Sous-construction pour une trappe de révision:
vue en plan, ossature simple

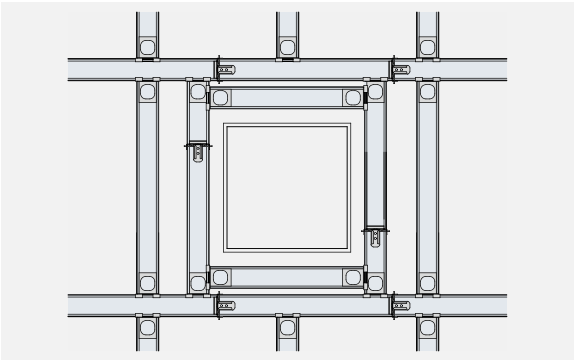

! Les adaptations à apporter à la sous-construction sont décrites dans la Partie 2 Cahier 23 Sous-construction.

Renforcements

- Si des renforcements sont prévus dans le faux-plafond, sur lesquels des parties à monter devront être fixées ultérieurement, ces renforcements doivent impérativement être posés à fleur de surface avec la sous-construction. Ceci afin que la plaque puisse être posée puis vissée de manière bien ajustée.

Fixation à l'enchevêtrement:
coupe longitudinale, ossature double

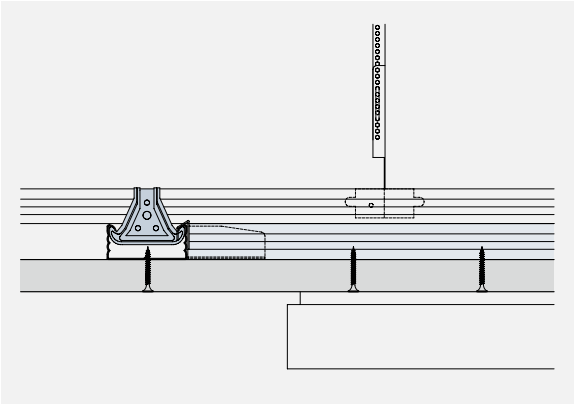

! Si un espace vide entre la plaque et la sous-construction se crée lors de la pose, la plaque de construction à sec risque fortement de se tordre lors de la fixation des parties à monter. Cela peut provoquer des fissures. Les adaptations à apporter à la sous-construction sont décrites dans la Partie 2 Cahier 23 Sous-construction.

! **Autres détails:**
Documentation technique Rigips, Classeur 3 Détails techniques / Détails techniques des cloisons Rigips® et Alba® / f) Éléments incorporés.

32.2 Parement des systèmes de faux-plafonds Rigips® avec carreaux de plâtre massif Alba®

32.2.1 Notions de base concernant les carreaux de plâtre massif Alba®

Les carreaux de plâtre massif Alba® ne peuvent être posés que sur les sous-constructions métalliques appropriées et conformes au système.

! Les systèmes admis et les indications correspondantes relatives aux écarts des profilés pour plafonds et des suspentes sont décrits dans la documentation technique Rigips, Classeur 2 | ⑥ Faux-plafonds Alba®. Les indications concernant la pose sont aussi valables pour les carreaux de plâtre massif Alba® hydro.

Répartition des carreaux

- Poser les carreaux de plâtre massif Alba® perpendiculairement à la sous-construction (profilé transversal). Il n'est pas admis de les poser dans le sens de la longueur.
- Il ne faut jamais poser un profilé transversal derrière les joints entre les carreaux de plâtre massif Alba®.
- Décalage minimal entre les carreaux de plâtre massif Alba®: ≥ 250 mm.
- Les restes de carreaux ≥ 250 mm peuvent être réutilisés.

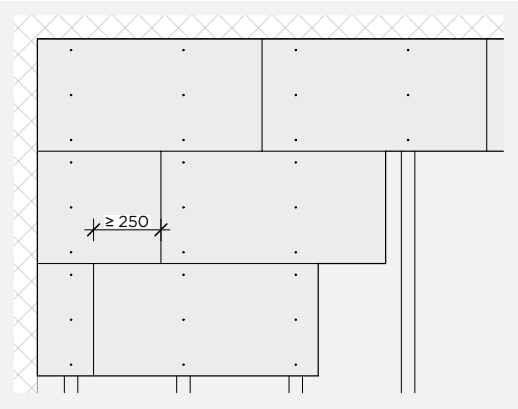

Fixation

- Le matériel de fixation est adapté à la sous-construction:
  - Sous-construction standard:
    35 mm TN pour Alba®, épaisseur = 25 mm
    55 mm TN pour Alba®, épaisseur = 40 mm
  - Sous-construction protégée contre la corrosion:
    Vis rapides Rigips® correspondantes TN C3 ou C5
- Écart entre les vis: ≤ 200 mm
- Placer la première vis rapide Rigips® TN avec un écart au bord des carreaux d'env. 50 mm.
- Placer la troisième vis rapide au centre.
- Enfoncer les vis rapides Rigips® TN d'env. 1 à 2 mm dans les carreaux de plâtre massif Alba®. Elles ne doivent pas dépasser.

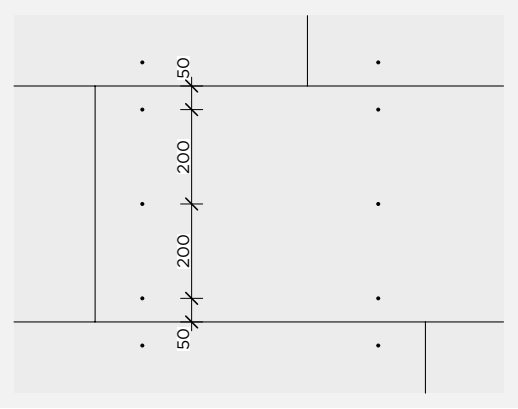

32.2.2 Pose des carreaux de plâtre massif Alba®

Sous-construction

- Avant la pose du premier carreau de plâtre massif Alba®, il faut vérifier la conformité de la sous-construction.
- La Partie 2 Cahier 23 Sous-constructions pour systèmes de faux-plafonds de ces directives de mise en œuvre Rigips fournit des indications supplémentaires concernant la sous-construction.

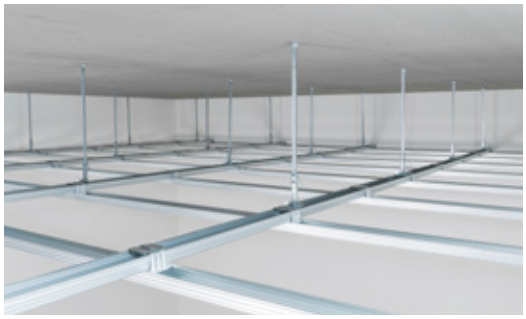

Raccord à la paroi

- Selon le raccord à la paroi choisi, poser la bande d'étanchéité ou la baguette de finition.
- Lors du raccord avec la bande de liège-mousse autocollante Alba® corbande, et avant la pose du premier carreau de plâtre massif Alba®, coller la bande de liège à fleur de surface, sur le bord inférieur de la sous-construction, à la partie d'ouvrage à raccorder.

- Coller la bande de raccord à la paroi choisie sur tout le pourtour de la partie d'ouvrage à raccorder.

Parement

- Poser les carreaux de plâtre massif Alba® perpendiculairement au lattage porteur.
- Avant le début du parement, il faudrait procéder à une répartition sommaire des carreaux. Ce faisant, veiller à ce que les joints transversaux des carreaux ne soient pas placés sur un profilé.
- Abouter la première série de carreaux, côté rainure, à la partie d'ouvrage à raccorder.
- Remplir la rainure de colle de système avant la pose. Cela permet de créer une couche de parement régulière et homogène.

Parement (suite)

- Lors du raccord à la partie d'ouvrage, la première vis rapide Rigips® est placée à ≤ 100 mm.
- Le parement ne doit pas être vissé au profilé de raccord à la paroi pour éviter les rétrécissements.

- Lors de la pose sur la sous-construction, coller les bords des carreaux de plâtre massif Alba® (rainure et crête) les uns aux autres avec Alba® Albacol PLUS.
- Appliquer la colle de système de part en part sur le côté «crête» du carreau de plâtre massif Alba® déjà posé.
- Assembler les carreaux jusqu'à ce que la colle de système ressorte de part en part, sans points faibles.
- Si l'on détecte des points faibles, il faut de nouveau démonter le carreau et appliquer une plus grande quantité de colle de système.

Découpe des carreaux

- Les carreaux de plâtre massif Alba® doivent être mis en œuvre avec les outils habituels.
- Les carreaux de plâtre massif Alba® peuvent être coupés avec un cutter.
- Les fendre légèrement.

- Il est maintenant possible de casser le carreau par un bord.

- Si le bord ne s'est pas cassé de façon rectiligne, il peut être rattrapé avec une planche à poncer grossière.

- Le bord cassé doit être dépoussiéré avant la pose.

- Commencer chaque nouvelle rangée de carreaux avec la section de la dernière rangée. La longueur de la section doit être ≥ 250 mm, et il faut respecter un décalage ≥ 250 mm entre les joints.
- Peu avant la prise, enlever la colle de système expulsée. Elle peut être utilisée pour le rhabillage du matériel de fixation.

- Rhabiller aussi le raccord à la paroi avec le spatulage système Alba® Albacol PLUS. Ensuite, couper avec une scie, ce qui permet de séparer la partie d'ouvrage attenante du parement.
- Cette manière de procéder permet d'atteindre une qualité de surface Q2 déjà après la pose.
- Le support homogène offre des avantages pour la suite des travaux avec un enduit de surface, jusqu'à la qualité de surface exigée.

32.3 Parement des systèmes de faux-plafonds Rigips® avec plaques Rigips®

32.3.1 Notions de base concernant les plaques Rigips®

Les plaques Rigips® ne doivent être posées que sur des sous-constructions appropriées et conformes au système. Les systèmes avec des plaques Rigips® sont admis avec parement simple ou multiple.

! Les systèmes admis et les indications correspondantes relatives aux écarts des profilés pour plafonds et des suspentes sont décrits dans la documentation technique Rigips, Classeur 2 | ⑥ Faux-plafonds Rigips®. Les indications concernant la pose sont aussi valables pour les plaques Rigips® imprégnées.

Répartition des plaques, pose transversale

- Poser les plaques Rigips® perpendiculairement à la sous-construction (profilé transversal). Il n'est pas recommandé de les poser dans le sens de la longueur.
- Dans le cas de la pose transversale, il faut toujours poser un profilé transversal derrière les joints transversaux des plaques Rigips®.
- Décalage minimal entre les plaques Rigips®: ≥ 400 mm.
- Les restes de plaques ≥ 250 mm peuvent être réutilisés.
- Les plaques Rigips® sont posées bout à bout, sauf si le système de parement choisi prévoit une autre manière de procéder.

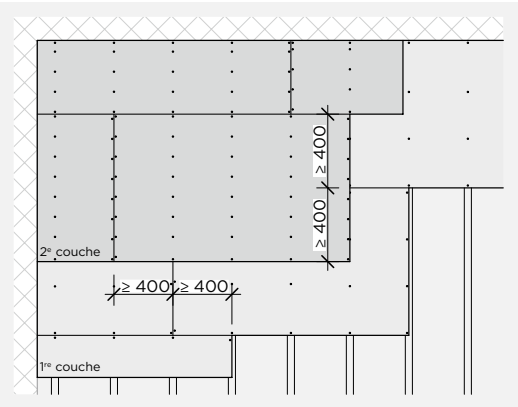

Répartition des plaques, pose longitudinale

- Les plaques Rigips® peuvent être posées dans le sens de la longueur par rapport à la sous-construction (profilé transversal), mais en principe, la pose transversale est recommandée.
- Dans le cas de la pose longitudinale des plaques Rigips®, il faut toujours poser un profilé transversal derrière les joints longitudinaux.
- Dans le cas de la pose longitudinale, l'écart entre profilés transversaux est ≤ 420 mm pour des plaques Rigips® de 12.5 mm à 18 mm d'épaisseur et de 1250 mm de largeur.
- Décalage minimal entre les plaques Rigips®: ≥ 400 mm.
- Les restes de plaques ≥ 250 mm peuvent être réutilisés.
- Les plaques Rigips® sont posées bout à bout, sauf si le système de parement choisi prévoit une autre manière de procéder.

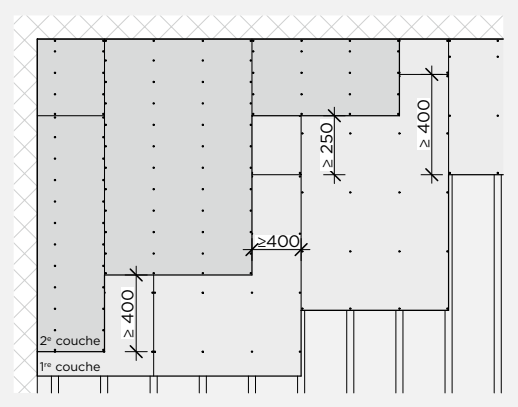

! Rigips SA recommande la pose transversale. Les écarts entre profilés transversaux indiqués dans les descriptions des systèmes dans la documentation technique Rigips, sous «Systèmes», Classeur 2 | ⑥ Faux-plafonds Rigips®, concernent la pose transversale. Si les plaques sont posées dans le sens longitudinal par rapport aux profilés transversaux, les indications relatives à **la protection incendie et aux charges supplémentaires ne sont pas garanties.**

Fixation

- Le matériel de fixation doit être adapté au type des plaques Rigips®, à leur épaisseur, au nombre de couches de plaques ainsi qu'à la sous-construction.
- Le matériel de fixation approprié est indiqué dans le tableau de la Partie 1, Cahier 14 de ces directives de mise en œuvre.
- Écart entre les vis de la couche supérieure: ≤ 170 mm.
- Écart entre les vis de la première couche: ≤ 510 mm.

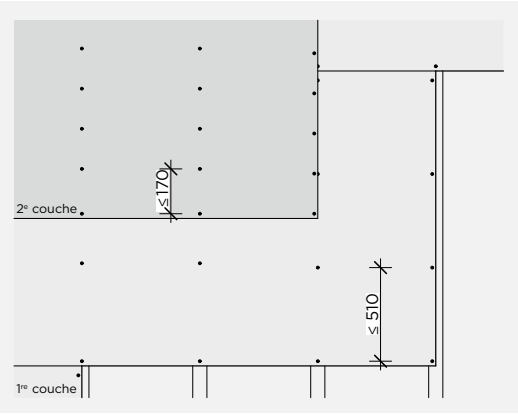

! Vous trouverez des informations supplémentaires dans les directives de mise en œuvre Rigips, Cahier 14 Produits et conformité: Matériel de fixation.

! En cas de parement multiple, les joints des couches inférieures doivent aussi être colmatés avec le système de masse à jointoyer. Il n'est pas nécessaire de poser une bande d'armature Rigips® dans la couche de plaques recouverte.

- L'écart minimal entre les vis et le bord de la plaque est le suivant:
  - Pour les bords avec un revêtement cartonné env. 10 mm.
  - Pour les bords sans revêtement cartonné (bords coupés) env. 15 mm.
- Pour des raisons statiques, il est avantageux de visser les vis rapides Rigips® en alternance (avec un écart de 20 mm à 30 mm).

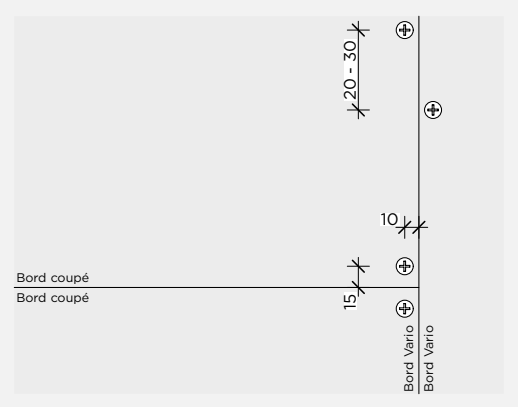

- Les vis rapides Rigips® conformes au système sont enfoncées dans la plaque de construction à sec et ne doivent pas dépasser.
- La tête de la vis ne doit pas transpercer le carton.

32.3.2 Pose des plaques Rigips®

Sous-construction

- Avant la pose de la première plaque Rigips®, il faut vérifier la conformité de la sous-construction.
- Les systèmes admis et les indications correspondantes relatives aux écarts des profilés transversaux et des suspentes sont décrits dans la documentation technique Rigips, Classeur 2 | ⑥ Faux-plafonds Rigips®.
- La Partie 2, Cahier 23 Faux-plafonds de ces directives de mise en œuvre fournit des indications supplémentaires concernant la sous-construction.

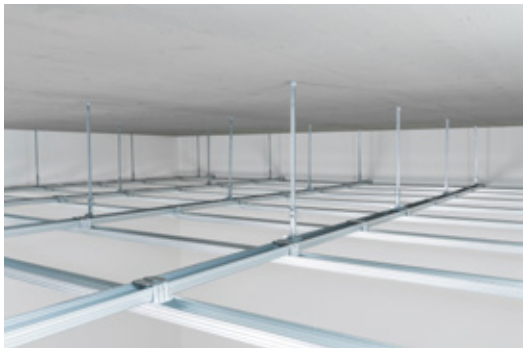

Raccord à la paroi

- Selon le raccord à la paroi choisi, poser la bande d'étanchéité ou la baguette de finition.
- Lors du raccord avec la bande d'étanchéité autocollante Rigips® Fix, et avant la pose de la première plaque Rigips®, coller la bande d'étanchéité à fleur de surface, sur le bord inférieur de la sous-construction, à la partie d'ouvrage à raccorder.

- Coller la bande de raccord à la paroi choisie sur tout le pourtour de la partie d'ouvrage à raccorder.

Parement

- Poser les plaques Rigips® perpendiculairement au lattage porteur.
- Avant de commencer le parement, il faudrait procéder à une division sommaire des plaques. Ce faisant, veiller à ce que les joints transversaux des plaques soient toujours placés sur un profilé.

- Lors du raccord à la partie d'ouvrage, la première vis rapide Rigips® est placée à ≤ 100 mm.
- Le parement ne doit pas être vissé au profilé U de raccord pour éviter les rétrécissements.
- La première vis rapide Rigips® conforme au système est placée dans le profilé transversal avec un écart au bord des plaques d'env. 10 à 15 mm.

- Décalage minimal entre les plaques: ≥ 400 mm.
- Les joints croisés ne sont pas admis.
- Un profilé doit être posé derrière tous les joints transversaux des plaques.

- Les plaques Rigips® sont posées bout à bout, sauf si le système de parement choisi prévoit une autre manière de procéder.

Découpe des plaques

- Les plaques Rigips® doivent être mises en œuvre avec les outils habituels.
- Les plaques peuvent être coupées avec un cutter.
- Les fendre légèrement, couper le carton.

- Il est maintenant possible de casser la plaque par un bord.

- Le carton de la face arrière peut alors être coupé avec un cutter.
- Si le bord ne s'est pas cassé de façon rectiligne, il peut être rattrapé avec une planche à poncer grossière.

- Le bord coupé est légèrement biseauté avec un cutter avant la pose.
- Le bord cassé doit être dépoussiéré.

!

- Les joints des systèmes de faux-plafonds Rigips® sont toujours exécutés avec une bande d'armature Rigips®. C'est la raison pour laquelle il n'est pas recommandé de travailler les bords coupés avec un rabot à chanfreiner Vario.
- Un biseautage trop grossier du bord des plaques peut favoriser le gonflement des joints.

- Une fois que la qualité de surface souhaitée est atteinte, couper la bande de raccord à fleur de surface.

32.4 Parement des systèmes de faux-plafonds Rigips® avec plaques spéciales Rigips®

32.4.1 Notions de base concernant les plaques de ciment Rigips® Aquaroc

Les plaques de ciment Rigips® Aquaroc ne doivent être posées que sur des sous-constructions appropriées et conformes au système. Les systèmes avec des plaques de ciment Rigips® Aquaroc sont admis avec parement simple ou multiple.

! Les systèmes admis et les indications correspondantes relatives aux écarts des profilés transversaux et des suspentes sont décrits dans la documentation technique Rigips, Classeur 2 | ⑥ Faux-plafonds Rigips®.

Répartition des plaques, pose transversale

- Poser les plaques Rigips® Aquaroc perpendiculairement à la sous-construction (profilé transversal). Il n'est pas admis de les poser dans le sens de la longueur.
- Pendant la pose, coller les plaques de ciment Rigips® Aquaroc avec la colle de système Rigips® Aquaroc PU glue, ou les poser avec des joints ouverts de 4 à 5 mm.

! Les indications concernant la pose des plaques Rigips® sous le point 32.3.2 sont un composant des présentes indications concernant les plaques de ciment Rigips® Aquaroc. Les présentes indications décrivent uniquement les étapes de montage divergentes.

32.4.2 Pose des plaques de ciment Rigips® Aquaroc

Sous-construction

- Avant la pose de la première plaque de ciment Rigips® Aquaroc, il faut vérifier la conformité de la sous-construction.
- La Partie 2, Cahier 23 Faux-plafonds de ces directives de mise en œuvre fournit des indications supplémentaires concernant la sous-construction.

Parement avec protection incendie

- Le parement de protection incendie avec des plaques de ciment Rigips® Aquaroc ne doit être réalisé qu'avec des joints mastiqués.
- Poser les plaques de ciment avec un écart d'env. 4 à 5 mm.
- Avant de poser la deuxième couche, jointoyer la première couche avec le spatulage système Rigips® Aquaroc ProMix Finish.
- La deuxième couche est également posée avec un interstice d'env. 4 à 5 mm pour le joint. Les bords coupés ne sont pas biseautés.
- Le raccord à la paroi doit être réalisé avec un raccord fermé, par ex. avec une bande d'étanchéité Rigips® PE 50 x 2 mm.

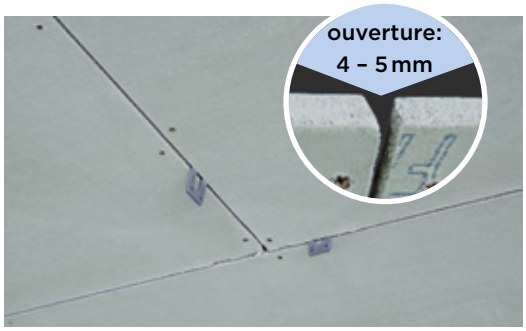

Découpe des plaques

- Les plaques de ciment Rigips® Aquaroc doivent être mises en œuvre avec les outils habituels.
- Les plaques peuvent être coupées avec un cutter.

- Il est maintenant possible de casser le carreau par un bord.

- Si le bord ne s'est pas cassé de façon rectiligne, il peut être rattrapé avec une planche à poncer grossière.
- Le bord cassé doit être dépoussiéré avant la pose.

! Respecter les indications fournies par les directives de mise en œuvre Rigips® Aquaroc.

32.4.3 Notions de base concernant les plaques acoustiques Rigiton® Ambiance

Les plaques acoustiques Rigiton® Ambiance ne doivent être posées que sur des sous-constructions appropriées et conformes au système.

! Les systèmes admis et les indications correspondantes relatives aux écarts des profilés transversaux et des suspentes sont décrits dans la documentation technique Rigips, Classeur 2 | ⑥ Faux-plafonds Rigips®.

Répartition des plaques, pose transversale

- Poser les plaques acoustiques Rigiton® Ambiance perpendiculairement à la sous-construction (profilé transversal). Il n'est pas admis de les poser dans le sens de la longueur.
- Les plaques perforées sont posées avec des joints croisés.

! Les indications concernant la pose des plaques Rigips® sous le point 32.3.2 sont un composant des présentes indications concernant les plaques acoustiques Rigiton® Ambiance. Les présentes indications décrivent uniquement les étapes de montage divergentes.

32.4.4 Pose des Rigiton® Ambiance Primeline

Sous-construction

- Avant la pose de la première plaque Rigiton® Ambiance Primeline, il faut vérifier la conformité de la sous-construction.
- La Partie 2, Cahier 23 Faux-plafonds de ces directives de mise en œuvre fournit des indications supplémentaires concernant la sous-construction.

Parement

- La première plaque perforée est posée au centre de la pièce.
- Choisir la répartition des plaques de manière à limiter au maximum les déchets de coupe.
- Caler la première rangée de plaques au cordeau ou à une butée inamovible, par exemple une latte en aluminium, et visser.

Parement (suite)

- Il faut choisir la répartition des plaques de manière à ce que le joint transversal des plaques soit placé sur un profilé transversal.

- Bien abouter les plaques.
- Lorsque la première rangée de plaques est posée et vissée, poser les plaques suivantes en croisillon.

- Placer les vis rapides Rigips® conformément au système, centrées entre les perforations pour que celles-ci ne puissent pas se briser.
- Écart entre les vis: ≤ 170 mm.
- Les vis extérieures sont placées à ≤ 26 mm du bord des plaques.

- Poser les plaques Rigiton® Ambiance Primeline sur joint croisé.
- La découpe précise, à l'usine, des plaques perforées Rigiton® Ambiance permet de réaliser un parement sans joints ouverts. Les plaques sont bien aboutées et la perforation est régulière.

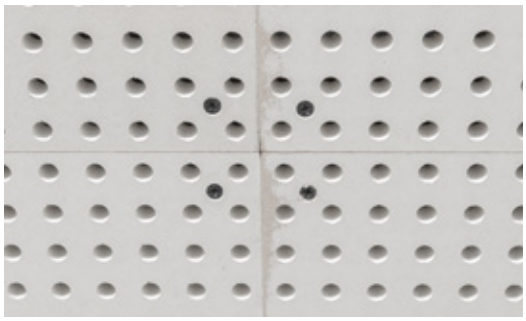

- Les vis rapides spéciales Rigips® pour plaques perforées avec un contre-filetage permettent d'égaliser les petits décalages de hauteur constructifs par le fait que la vis se desserre légèrement.

! Pour les plaques acoustiques Rigiton® Ambiance Primeline suivantes, il est possible d'utiliser le Primeline set pour frise de bord: AP-RL 6/18, AP-RL 8/18, AP-QL 8/18

- Les plaques perforées peuvent être découpées simplement, en fendant le carton avec un cutter. Une fois qu'elles sont fendues, casser les plaques sur un bord et couper au couteau le carton de la face arrière.
- Si le carton de la face visible a souffert de ces procédures, il peut être poncé avec une planche à poncer à grain fin. Cela facilite la pose ultérieure du ruban Rigiton® Primeline Strip.

32.4.5 Pose des Rigiton® Ambiance joints mastiqués

! Les indications concernant la pose des plaques Rigiton® Ambiance Primeline sous le point 32.4.4 sont un composant des présentes indications concernant les plaques Rigiton® Ambiance joints mastiqués. Les présentes indications décrivent uniquement les étapes de montage divergentes.

Parement

- Poser les plaques avec un joint défini.

- Les gabarits Rigips®, spécifiques au type de perforation, permettent de réaliser le joint de manière à ce que la perforation soit régulière de plaque en plaque.
- Une légère pression sur les poignées du gabarit permet de l'enlever facilement.

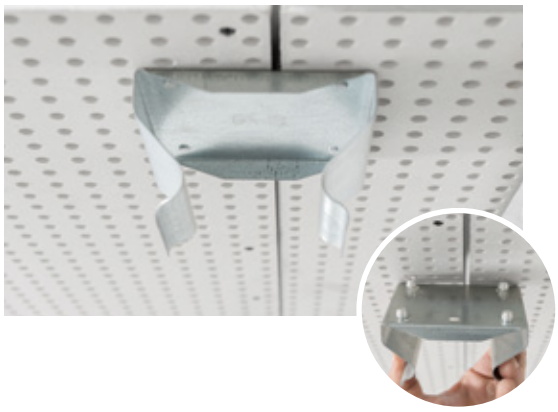

- Il faut choisir la répartition des plaques de manière à ce que le joint transversal des plaques soit placé sur un profilé transversal.

Rigips SA, Gewerbepark, 5506 Mägenwil, Suisse
Tél. +41 62 887 44 44, Fax +41 62 887 44 45, info@rigips.ch, www.rigips.ch

SAINT-GOBAIN

Sous réserve de modifications / Version 1.0a